



Deconinck

MASTER TROPHY

INFORMATIONS SUR LE CONCOURS

ORGANISATEURS :

- **DECONINCK SPRL**, 30 rue Thomas-Bouquillon 7784 Warneton

Site internet : www.deconinck.org

- **MAISON DE L'EAU, DE LA PÊCHE ET DE LA NATURE**, 202 grande rue 59100 Roubaix

Site internet : www.maisoneaupechenature.fr

PRATIQUE DE LA PÊCHE :

Date	16 et 17 septembre 2017
Équipe	2 pêcheurs par équipe (pêche en américaine)
Pêche	2 manches obligatoires sur le canal de Roubaix ET sur la rivière Lys
Techniques	Grande canne sur le canal de Roubaix (13,00m max) Grande canne (13,00m max) et Moulinet sur la rivière de la Lys
Secteurs	6 secteurs de 15 équipes par manche
Esches	Illimitées
Amorces	Illimitées
Carte de pêche	Non prise en compte dans l'inscription. Les pêcheurs devront veiller à posséder le droit de pêcher.

COMMENT S'INSCRIRE ? allez sur www.maisoneaupechenature.fr

Coût **400€ par équipe** soit 100€ par pêcheur par jour
Par virement bancaire ou par chèque (voir Formulaire)

Date limite **Samedi 24 juin 2017**

Nombre d'équipes Limitées à 90 équipes soit 180 pêcheurs

GAINS :

8 000€	1er équipe au classement général (8 800€ si l'équipe gagne ses 2 secteurs)
5 000€	2e équipe au classement général (5 800€ si l'équipe gagne ses 2 secteurs)
3 000€	3e équipe au classement général (3 800€ si l'équipe gagne ses 2 secteurs)
400€	pour chaque vainqueur de secteur (12 x 400€ à gagner)
10 000€	lots remis aux compétiteurs sous forme de tombola gratuite

PLANNING DU WEEK-END :

***Vendredi 15 septembre**

16h00	Accueil des compétiteurs
18h30	Tirage au sort de la manche 1 au magasin DECONINCK

***Samedi 16 septembre**

08h00	Installation des compétiteurs
09h50	Amorçage
10h00	Début du Concours
15h00	Fin de concours et pesée
18h00	Annnonce des résultats et tirage au sort de la manche 2 - DECONINCK

***Dimanche 17 septembre**

06h00	Installation des compétiteurs
07h50	Amorçage
08h00	Début du Concours
13h00	Fin de concours et pesée
16h00	Annnonce des résultats et remise des prix au magasin DECONINCK Un repas, une boisson et un dessert offert aux compétiteurs et bénévoles

ANNULATION ET REMBOURSEMENT :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la compétition s'il y a moins de 80 équipes inscrites ou par exemple en cas d'intempéries. Dans ce cas, les équipes inscrites seront remboursées.

Par contre, en cas d'absence de l'équipe lors de la compétition, elle ne sera pas remboursée.